



La formation en alternance contribue à la relance de la Wallonie

Alimentation - Horeca | Animaux - Elevage | Artisanat - Patrimoine | Communication - Audiovisuel | Comptabilité - Assurances | Construction - Travaux
| Electrotechnique - Chauffage | Energie - Environnement | Informatique - Numérique | Langues - Pédagogie | Logistique - Transport
| Entrepreneuriat - Management | Mobilité - Mécanique | Mode - Déco | Nature - Jardins | Sécurité - Secourisme | Soins - Bien-être | Tourisme - Loisirs
| Vente - Marketing

Date

05 octobre 2020

Un développement numérique. Des aides supplémentaires pour les apprenants et les entreprises. De nouvelles formations.
En cette année 2020 très particulière, l'IFAPME investit dans une série de mesures pour contribuer à la relance de la Wallonie grâce à la formation !

Willy Borsus, Ministre wallon de l'IFAPME : « Il faut clairement investir dans les compétences pour relancer la Wallonie après cette crise. Les Wallonnes et les Wallons ont la possibilité de se former à des métiers qui offrent des perspectives de carrière. »

Une pédagogie tournée vers le numérique

L'IFAPME souhaite intégrer davantage le numérique dans ses pratiques pédagogiques. L'objectif est de permettre aux formateurs et aux apprenants de développer leurs compétences digitales.

Et l'IFAPME se donne les moyens de ses ambitions ! Ce sont pas moins de 20 PC qui seront fournis à chacun des 16 sites des Centres de formation, soit un total de 320 ordinateurs en disposition des apprenants. Un premier pas dans la bonne direction !



Ces classes numériques mobiles seront utilisées essentiellement pour :

- Les cours généraux des formations pour les apprenants en alternance
- Les candidats à l'alternance en recherche d'une entreprise de formation
- La formation pour les apprenants en alternance en commerce de détail
- La Formation accélérée à la gestion (FAG)
- L'utilisation d'une plateforme e-learning destinée aux formations du secteur de la mobilité

Des aides supplémentaires pour tous

L'IFAPME propose de nouvelles aides à destination des apprenants jeunes et adultes et des entreprises. Des interventions directes dans leurs dépenses, pour une formation accessible pour tous.

Pour Willy Borsus, la formation est clairement un vecteur important de réussite pour la Wallonie : « L'Alternance, qui articule formation en Centre de formation et formation en entreprise, amène mécaniquement à l'emploi. Je suis convaincu que la relance de notre Région passera par la formation. »

Pour les apprenants adultes (plus de 18 ans)

Pour faciliter l'accès aux formations dans les métiers en pénurie et les fonctions critiques, les frais d'inscription seront remboursés pour les apprenants qui, entre le 1^{er} août et le 30 novembre 2020, suivent régulièrement les cours, ont leur résidence principale en Région de langue française et sont ou ont été pendant au moins un jour :

- Demandeurs d'emploi indemnisés et inoccupés, inscrits au Forem
- Bénéficiaires du revenu d'intégration sociale
- Travailleurs en chômage temporaire

Les apprenants économiseront ainsi entre 220€ et 350€, soit le prix moyen d'une formation pour adultes à l'IFAPME.

Pour les apprenants jeunes (à partir de 15 ans)

Toutes les formations pour jeunes sont gratuites, sans frais d'inscription. L'IFAPME a alors décidé qu'un kit de matériel de formation sera fourni à chaque apprenant, pour un montant de 60€.

Pour les entreprises

Dans le but de soutenir les nombreuses entreprises qui accueillent les apprenants et assurent leur formation au quotidien, une aide financière de 100€ leur sera octroyée. Cette intervention concerne toutes les conventions de stage et tous les contrats d'alternance qui ont une durée minimale de 1 mois durant la période du 1^{er} août au 30 novembre 2020.

L'ensemble des patrons-formateurs dans ces conditions seront indemnisés. Plus de 10 000 entreprises bénéficieront donc de cet avantage.

Aucune démarche administrative supplémentaire ne sera demandée aux entreprises. Le paiement de la somme se fera automatiquement à partir des contrats d'alternance.



conventions de stage enregistrés.

De nouvelles formations

Chaque année, l'IFAPME crée de nouvelles formations plus modernes et en phase avec les réalités du monde actuel. En 2020, 16000 heures supplémentaires de cours proposées.

Envie d'en savoir plus ? Consultez toutes les informations et des vidéos sur [les nouvelles formations 2020-2021](#) de l'IFAPME.

Des infrastructures haut de gamme

L'IFAPME souhaite collaborer avec le Réseau des Centres de compétence, piloté par le Forem, qui sont des lieux d'expertise au service de la formation des travailleurs, demandeurs d'emploi, des formateurs, de l'enseignement et des enseignants.

Pour certaines formations, les apprenants IFAPME pourront profiter d'équipements de pointe au sein de ces Centres de compétence et suivre des modules leur permettant de développer davantage leurs compétences.

